



COMMUNE DE BONFOL

INFORMATIONS A LA POPULATION

Fermeture du secrétariat communal durant les fêtes

Durant les fêtes de fin d'année, le secrétariat communal sera fermé du

vendredi 23 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023

En cas d'urgence, une permanence sera assurée par :

- M. F. Gasser, Maire, ☎ N° 079 690 19 06

Sapins de Noël

En raison de la situation précaire des forêts, le Conseil communal renonce une nouvelle fois à couper des sapins et il remercie la population pour sa compréhension.

Les personnes qui se seront procurées des sapins dans les commerces pourront les déposer à la déchetterie en janvier 2023.

Vente de bois de feu

Les personnes désirant du bois de feu ou une ramille sont priées de s'annoncer au secrétariat communal jusqu'au 18 janvier 2023. Le prix du bois de feu est fixé à 100 francs le stère, toutes catégories confondues.

Méritants

Après deux années d'interruption en raison de la pandémie de Coronavirus, la traditionnelle Galette des Rois sera à nouveau organisée en début d'année prochaine.

Ainsi, les personnes qui, durant l'année écoulée, ont achevé avec succès une formation professionnelle ou ont obtenu une distinction sportive en se classant dans les trois premiers rangs lors d'une compétition, seront conviées à participer à une cérémonie le 7 janvier 2023.

Afin de ne oublier personne, les Autorités communales invitent les citoyens et citoyennes ayant obtenu un diplôme ou une distinction sportive, à s'annoncer auprès du Secrétariat communal jusqu'au 9 décembre 2022.

Illuminations de Noël

Des pénuries d'énergie sont à craindre durant l'hiver et la population pourrait être confrontée à des coupures d'électricité.

Sensible à cette situation, le Conseil communal a décidé de participer à l'effort commun en réalisant des économies d'énergie. Ainsi, les illuminations de Noël qui ornent généralement les rues du village ne seront pas installées cette année.

Les Autorités communales espèrent pouvoir compter sur la compréhension de la population et elles encouragent fortement à renoncer à l'utilisation de décorations électriques.

Noël de l'école

Le jeudi 15 décembre 2022 dès 17h30 dans la cour de l'école de Vendlincourt, les enfants du cercle scolaire de la Vendline organiseront une fête de Noël sous forme de marché de Noël et de chants.

Dès 17h30 : Ouverture du marché de Noël des élèves et à 18h30 : Concert des élèves de 1P à 8P, et le thé chaud et vin chaud seront offerts à la population qui est cordialement invitée à cette manifestation.

Action 2x Noël - Inscriptions

La Croix-Rouge jurassienne vient en aide aux personnes dans le besoin. Chaque année, de février à mars, avec l'aide d'une soixantaine de bénévoles, elle redistribue environ 9 tonnes de marchandises aux familles et personnes seules du canton.

Pour l'action 2023, les personnes intéressées à recevoir cette aide alimentaire seront invitées à retirer leur colis à un point de distribution situé dans leur district.

Vous souhaitez recevoir cette aide ponctuelle ou vous connaissez un proche pour qui cette action ferait du bien ? Nous enregistrons vos inscriptions ou questions au 032/465 84 01 ou à : actionsociale@croix-rouge-jura.ch. Nous soulignons l'importance que vos coordonnées soient à jour afin que nous puissions vous faire parvenir le courrier vous invitant à venir chercher vos colis. Si vous inscrivez un proche, ce dernier devra vous avoir donné son accord.

Exception : pour les personnes à mobilité réduite, une solution de livraison à domicile sera envisagée.

En savoir plus sur cette action ? visitez le site internet : <https://www.croix-rouge-jura.ch/2x-noel>

Cartons du Coeur

Les Cartons du Cò ur organiseront une récolte de nourriture le samedi 26 novembre 2022 dans les magasins du district, afin d'offrir une aide aux personnes qui traversent des moments difficiles.

Si vous rencontrez des difficultés financières et que vous êtes dans le besoin, alors n'hésitez pas ! Contactez sans attendre l'antenne de Porrentruy des Cartons du Cò ur au 079 798 59 87.

Crottes de chiens

Nous nous permettons de vous rappeler la teneur des articles 16, 17 et 23 du « Règlement concernant la garde et la taxe des chiens » du 13 juillet 2005 de la Commune de Bonfol.

Il est interdit au détenteur de laisser son chien vagabonder sur le domaine public. Tout chien doit être tenu en laisse sur la voie publique, dans les espaces ouverts au public ainsi que sur les domaines privés accessibles au public.

Le détenteur d'un chien, ou la personne à qui il l'a confié, prend des mesures afin que son chien ne souille pas la voie publique, notamment les trottoirs et les banquettes herbeuses, ainsi que les propriétés privées. Le détenteur élimine les excréments que son chien laisse sur la voie publique.

En cas de violation avérée du règlement, le conseil communal peut prononcer une amende minimale de 50 frs à l'encontre du détenteur fautif de chiens.

Collecte d'habits

En raison des travaux de rénovation de la gare actuellement en cours, le conteneur de collecte d'habits qui se trouvait à proximité des quais a dû être déplacé. Il se trouve désormais à côté de la déchetterie, où il est accessible en tout temps.

Réduction des primes de l'assurance-maladie

Les requêtes en vue de l'obtention d'une réduction des primes dans l'assurance-maladie pour l'année 2022, devront être adressées à la Caisse de compensation du Canton du Jura jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard. Les formulaires sont à disposition au secrétariat communal.

Le Conseil communal vous souhaite d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

Bonfol, novembre 2022

Le Conseil communal